



200 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1807 JEUDI 22 AOÛT 2013

CARITAS CONGO L'ONG au chevet des enfants malnutris

Grâce à son service de promotion de la santé, Caritas Congo vient de mener un projet de lutte contre la malnutrition dans les zones de santé de Yumbi et de Bolobo situées dans la province du Bandundu. Financé par Pooled Fund, ce projet concerne la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë et l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant dans les deux zones de santé.

D'une durée de six mois, ce projet a pris en charge mille sept cent trente et un enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère.

Le premier mois dudit projet, qui s'est déroulé du 4 décembre 2012 au 4 janvier 2013, a été consacré à la formation de différents acteurs impliqués dans cette prise en charge et au démarrage des activités.

Page 13

FOOTBALL

Belle entame de la saison pour les Congolais de l'étranger

La saison sportive 2013-2014 vient de s'ouvrir et l'on note les prestations appréciables des footballeurs congolais de l'étranger. C'est le cas de Yannick Bissio, ancien du Daring Club Motema Pembe (DCMP) de Kinshasa, auteur de son deuxième but à la Girabola, championnat angolais de première division.

Pour sa part, le gardien de but Parfait Mandanda a été impérial lors de la victoire de Charleroi sur le terrain de Mons au championnat de Belgique.

Pour son premier match à la Liga, le milieu offensif congolais Cédric Mabwati a laissé une grosse impression malgré la défaite de son club, Bétis Séville, face au Real Madrid. Et la pré-saison a été fructueuse pour Yves Diba à Al Saliya au Qatar, auteur de quatre buts en cinq matchs dans un tournoi.

Page 14

Concertations nationales

Des signaux inquiétants



Aubin Minaku

Les travaux du comité préparatoire dont le rapport se fait toujours attendre au niveau du présidium piétinent. Les discussions, à en croire certaines sources, laissent entrevoir une profonde disparité entre la majorité et l'opposition dans l'approche de

certaines questions.

Tant en ce qui concerne le quota à répartir à chaque composante que des thématiques à aborder ainsi que des amendements à apporter au règlement d'ordre intérieur, les violons sont loin de s'accorder entre les deux camps.



Leon Kengo wa Dondo

À cet élément de blocage s'ajoute le combat d'arrière-garde que mènent certaines forces sociopolitiques du pays en dehors du cadre établi avec, à la clé, l'exigence d'abrogation de l'ordonnance présidentielle convoquant ces assises au profit d'une

nouvelle qui intégrerait leurs desiderata.

Le caractère inclusif tant souhaité de ce forum national avec l'implication de toutes les sensibilités sociopolitiques paraît, de ce point de vue, hypothéqué.

Page 12

Impôt de 50000 FC

Une commission chargée de fixer les modalités de paiement



Un stand au Grand marché de Kinshasa

La commission est appelée à naviguer en eau trouble, avec un gouvernement central décidé à faire appliquer la loi, un gouvernement provincial déclinant toute responsabilité en cas de perturbation de la paix sociale et, entre les deux, les petits commerçants prêts à aller jusqu'au bout de leur refus de payer l'impôt forfaitaire de 50000 FC. Une source proche de l'administration fiscale explique qu'il s'agit d'un montant à payer en une année, soit moins de 1400 FC le jour. D'où l'importance des travaux en commission pour établir un échelonnement adapté. La même source est allée plus loin en faisant remarquer que les 50000 FC en question représentent bien moins que les taxes payées à la ville de Kinshasa par les commerçants. Le dialogue des sourds se confirme mais la porte reste ouverte à des discussions entre les deux parties.

Page 12

GESTION DES RECETTES

Le Foner dans l'oeil du cyclone

Le caucus des députés nationaux de l'Ituri vient d'exiger l'audit des recettes réalisées par le Fonds national d'entretien routier (Foner) dans ce district de la province orientale. Sur l'ensemble de cette province, cette entreprise publique soutient réaliser mensuellement tout au plus cinq cent mille dollars pendant que ces élus du peuple affirment disposer d'autres chiffres. Le directeur général du Foner reconnaît tout de même, d'après radio okapi, « l'existence d'un écart entre l'argent versé à la banque dans le compte de son entreprise et les déclarations disponibles à la Direction générale des douanes et accises (DGDA) ». En attendant qu'une mission mixte Foner-DGDA effectue une descente sur le terrain pour clarifier la situation, les habitants de l'Ituri saluent l'initiative de leurs représentants qui rentre dans l'exercice de leurs prérogatives en matière de contrôle parlementaire.

Page 13

CARNET DE ROUTE

Lékana, un grand carrefour commercial en perspective

Située à 45 kilomètres du chef-lieu du département des Plateaux, Djambala, la localité de Lékana, avec environ 5000 habitants, s'affiche et s'affirme de plus en plus comme une escale commerçante incontournable, à la charnière de plusieurs contrées du Congo et du Gabon.

Point de rencontre des commerçants et des marchandises en provenance des deux pays, Lékana espère également tirer partie des opportunités qu'offriront bientôt la route dite de la boucle de Lékana, actuellement en construction par l'entreprise Sipam. « Aujourd'hui nous pouvons déjà partir de Pointe-Noire jusqu'à Lékana sans passer par Brazzaville,

tout comme les habitants du département de la Lékoumou peuvent se rendre dans la Cuvette ouest et d'autres contrées de la partie nord du pays sans passer par la capitale. L'intersection de cette route avec la route Ngo-Djambala-Lékana se fait à Ngolokila », explique l'administrateur maire de la communauté urbaine de Lékana, Marcellin Mienet.

Selon l'administrateur maire, en effet, les différents travaux de routes en cours dans la région place désormais Lékana dans une position stratégique et privilégiée. Cette évolution s'accompagne déjà de notables retombées économiques que les autorités espèrent dévelop-

per, en tablant sur plusieurs réalisations inscrites au calendrier de la municipalisation accélérée du département des Plateaux.

Plaque-tournante internationale

Actuellement, des commerçants venant notamment de Franceville au Gabon, s'offrent entre autres le haricot de Lékana bien apprécié des consommateurs ainsi que l'arachide, la farine de manioc (fou-fou), le chou, et autres agrumes (safous, avocats). De leur côté les acheteurs congolais s'approvisionnent en pétrole lampant, pagnes, sel de cuisine, poissons salés et autres produits en provenance de la deuxième ville du Gabon.

« Les travaux qui se font vont remarquablement renforcer ces échanges, car pour l'instant les commerçants de part et d'autre se débrouillent à voyager sur une route dont l'état pose problème. Le jour où les travaux s'achèveront, il y aura un grand mouvement très économique », espère Marcellin Mienet.

L'autre défi important pour le renforcement de cette dynamique commerciale reste la construction de la gare routière de Lékana. Seulement, d'après nos informations le projet n'est pas au programme de la municipalisation accélérée. Les habitants de Lékana, qui en discernent bien l'intérêt, y sont allés tout de même avec les moyens de bord. Aidés par des cadres originaires de la localité, ils ont amorcé la construction d'un espace digne de favoriser de bien meilleurs échanges entre vendeurs et acheteurs des deux pays membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cémac).

D'autres projets en cours de



Marcellin Mienet

réalisation, à la faveur de la municipalisation accélérée, ne manqueront sans doute pas de renforcer ce mouvement. L'électricité et l'eau courante seront bientôt en nette amélioration. De même, plusieurs structures sociales sont en cours de réhabilitation et de construction, ainsi que de nombreux édifices administratifs. Ils ne manqueront pas d'influencer positivement cette expérience authentique d'intégration régionale par la base.

Thierry Nougou et Bruno Okokana



La place du marché de Lékana abritera la gare routière

TRANSPORT

La route Kinkala-Mindouli bientôt bitumée

Le contrat de travaux de construction et de bitumage de cette route a été signé le 21 juillet à Brazzaville, entre le gouvernement congolais et l'Union Européenne. Le coût total du projet est évalué à 37,685 millions FCFA pour 32 mois de travaux.

Le projet qui fait suite au premier réalisé en 2007 et 2008, dans son tronçon Brazzaville-Kinkala, sur 75 km, concerne cette fois-ci le bitumage du deuxième tronçon Kinkala-Mindouli, long de 55 km. Le projet est cofinancé par le gouvernement congolais et l'Union Européenne, pour un montant de 37.685.630.347 FCFA. Selon les termes du contrat, l'État congolais, bénéficiaire de l'ouvrage, contribuera à hauteur de 24.566.490.347 FCFA, l'Union Européenne quant à elle, apportera 13.119.140 FCFA.

Les travaux qui démarrent incessamment, seront exécutés de façon conjointe par les

entreprises Dragages et Razel-BEC, sur 32 mois. Le contrat y relatif a été paraphé par le ministre délégué au plan et à l'intégration, Léon Raphaël Mokoko et le chef de la délégation de l'Union Européenne au Congo, Marcel Van Opstal.

La cérémonie s'est passée en présence du préfet du Pool, Jean-Michel Sangha, du président du conseil départemental, Fidel Kanza ainsi que du sous-préfet de Mindouli qui ont tous salué la mise en œuvre du projet. « Nous attendons la construction de cette route depuis plusieurs années. Aujourd'hui, le contrat relatif à sa construction est signé, nous remercions donc le président de la République pour avoir concrétisé ce projet », s'est réjoui le préfet du Pool, Jean Michel Sangha.

Par la même occasion, deux conventions ont été signées. La première porte sur le financement de la réhabilitation du



Le ministre Léon Raphaël Mokoko et les partenaires lors de la signature du contrat

Port autonome de Brazzaville. Le projet sera également cofinancé par le gouvernement congolais et l'Union Européenne à hauteur de 38 millions d'euros. Le Congo va apporter 28 millions d'euros et l'Union Européenne s'engage à verser 10 millions d'euros.

La dernière convention signée

à cette occasion, a été celle concernant le financement de la deuxième phase du programme d'Appui au secteur sucre. Le projet vise à renforcer la production du sucre au Congo, dans le cadre du projet mesures d'accompagnement en faveur des pays ACP signataires du protocole sucre/appui à la stratégie

nationale du secteur sucre. Le coût total de ce projet est évalué à 12.618.000 euros dont l'Union Européenne supportera 6.618.000 soit 4.341.123.426 FCFA à titre de don. Le Congo contribuera pour sa part, à la somme de 6.000.000 d'euros, mobilisable sur 5 ans.

Firmin Oyé

POINTE-NOIRE

Les « Bana-Matiti » remplacent les services de voirie

Couramment appelés « Bana-Matiti », les ramasseurs d'ordures jouent le rôle des services de voirie qui se font de plus en plus rares dans les différents quartiers de Pointe-Noire. Ils nettoient, assainissent et amassent les ordures en échange de quelques pièces de monnaie.

Pour bon nombre d'observateurs, l'émergence de cette activité informelle génératrice de revenus est occasionnée par la déficience des structures de gestion des ordures ménagères dans la ville océane. Dans les quartiers d'accès difficile, ces ramasseurs suppléent avec les moyens de bord les services d'assainissement de la municipalité en utilisant comme outils la brouette, les koro-koro, les pelles, les fourches... en contrepartie de quelque argent. Se passer de leurs services voudrait tout simplement dire que l'on doit « creuser un trou chez soi pour déverser les ordures », a expliqué un citoyen. Un travail jugé fastidieux et pénible par bon nombre de citoyens.

Les odeurs nauséabondes des poubelles à ciel ouvert ainsi que les déchets qui jonchent les rues



Un ramasseur d'ordures en pleine action. (© DR)

de Pointe-Noire laissent indifférentes les structures commises à la gestion des ordures qui ont manifestement du mal à répondre aux attentes des citoyens. Les populations sont alors exposées à des risques environnementaux et sanitaires de tous ordres. En effet, l'insuffisance des structures de voirie et la rareté des bacs à ordures dans certains lieux de la ville ont plongé la capitale économique du Congo, dit « Ponton la Belle » dans une situation inconfortable mettant en péril les paisibles citoyens. La gestion des ordures ménagères devient préoccupante, et les emballages de jus en carton, les bou-

teilles en plastique et de bières importées sont comptés parmi les grands pollueurs actuels après l'interdiction de la commercialisation et l'utilisation des sacs en plastiques ou sachets.

Pour la population ponténégrine, les autorités locales doivent s'impliquer totalement dans la gestion de l'environnement et prendre à bras-le-corps le problème de la gestion des ordures ménagères. De l'avis de tous, c'est de là que viendra la solution pour vaincre les pathologies dues au manque d'hygiène, telles que la fièvre typhoïde, le choléra, le paludisme...

Prosper Mabonzo

SANTÉ PUBLIQUE

Vers un nouveau statut pour le Laboratoire national

Le conseil d'administration du Laboratoire national de santé publique, réuni le 20 août à Brazzaville, a examiné le dossier relatif à la mutation de cette infrastructure en Institut national de la santé.

Une fois ce dossier validé par l'autorité compétente, cette qualification offrira à cette structure la possibilité d'intégrer tous les réseaux d'instituts nationaux et de laboratoires qui existent à travers le monde. Ainsi donc, le domaine de la recherche de la maladie et de la surveillance épidémiologique qui intéresse le domaine de la santé publique s'amplifiera également au niveau national. Le nouveau aidera cette structure à renforcer son plateau technique de la biologie médicale et moléculaire.

« Une fois ce statut acquis, cela aura un impact sur la formation de nos étudiants. Car si nous n'avons pas un accord avec d'autres universités, nous ne pourrions pas former de manière assurée tous nos étudiants. Aujourd'hui, le monde travaille en réseaux. Nous allons donc intégrer le système du réseautage pour avoir accès aux nouvelles technologies », explique Étienne Mokondji-Mobé, directeur de la biologie médicale. Par ailleurs, le conseil d'administration a déploré la baisse du budget du Laboratoire national de santé publique qui, actuellement, se chiffre à 1,6 milliard FCFA contre 1,7 milliard FCFA l'an passé.

Le directeur de cabinet du ministre de la Santé, Jean-Philippe Ngakosso, a instruit le directeur général du Laboratoire national de santé publique sur l'exécution de toutes les délibérations et recommandations prises avant la tenue de la prochaine session du conseil d'administration. Hier Institut Pasteur et actuellement Laboratoire national de santé publique, cette infrastructure connaîtra à la longue de nombreuses mutations qui contribueront à l'amélioration du travail sur le terrain.

Fortuné Ibara

Annonce légale- Yokogawa
Cabinet d'avocats Gomes
B.P. 542, Pointe-Noire, République du Congo
pointe-noire@cabinet-gomes.com

AVIS D'ENREGISTREMENT D'UNE SUCCURSALE

Il a été enregistré une succursale ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : YOKOGAWA EUROPE BRANCHES B.V.

Siège : 23 avenue Denis Loemba, B.P. 542, Pointe-Noire, République du Congo.

Object social : La succursale exercera ses activités en conformité avec l'objet social de la société, YOKOGAWA EUROPE BRANCHES B.V., une Société à Responsabilité Limitée immatriculée en conformité avec les lois des Pays-Bas sous le numéro 30082317 dont le capital social s'élève à 1,530,000 EUR (environ 1,003,614,210 FCFA), à laquelle elle appartient, en tous pays, notamment les Etats membre du traité OHADA, et plus particulièrement en République du Congo, qui consiste à :

a. la fabrication de, agir et donner des conseils concernant l'application des appareils de mesure, de régulation et d'équipement ;
b. la fondation, la participation dans, la coopération avec, la conduite de la gestion sur d'autres sociétés et entreprises, et la fourniture de prestations de service à d'autres sociétés et entreprises,

ainsi que le financement d'autres sociétés et entreprises ;

c. l'acquisition, la gestion, l'exploitation et l'aliénation des biens immobiliers et mobiliers et de droits réels sur ceux-ci ainsi que d'autres droits patrimoniaux ;

d. la fourniture de garanties, le grèvement des éléments de patrimoine ou la fourniture de garanties pour les dettes d'autres sociétés et entreprises, notamment celles avec lesquelles la société est liée dans un groupe ;

e. exécuter tout ce qui est en rapport avec ce qui précède au sens le plus large du terme oui qui peut y être propice.

La société est habilitée à constituer des sûretés, à grever des éléments de patrimoine, répondre et s'engager solidairement ou s'engager autrement en garantie pour le paiement des dettes de sociétés du groupe et/ou des tiers.

Représentant légal : M. Abdoulaye Guillaume M'BOW.

RCCM : La succursale est enregistrée et immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/13 B 992.

Pour avis, le Cabinet Gomes

Étudier en Chine, c'est facile

Tél : 05 018 01 22
tous les jours de 9h à 12h
sauf le samedi et dimanche.
Places limitées.

Restaurant ILYS

Cherche commis de cuisine, cuisiniers et serveurs, stagiaires débutants acceptés.

Tél : 06 618 88 19
06 978 58 11

918, rue Moulenda Plateau des 15 ans Brazzaville.

PROCÈS DU 4 MARS

Les déclarations du colonel Ingani relancent les débats

Le chef de corps de l'Établissement central de rechanges, de réparation et des réserves en armement et munitions (Écramu), Frédéric Noël Ingani est passé à la barre les 20 et 21 août. Il a confirmé que le caporal-chef Blood Kouack Kakom était l'auteur de l'incendie du 4 mars 2012.

Des propos qui tranchent avec ceux de l'accusé Kakom qui, lors de son audition, avait affirmé, devant la Cour, que le charbon de son foyer n'était pas ardent et qu'il était tombé sur les tenues des gendarmes placées dans un magasin de l'Écramu. Cette version des faits a donc été démentie par le colonel.

En effet, le colonel Ingani, dans ses déclarations, a recouru aux propos tenus par le caporal-chef Kakom devant le procureur de la République, le 7 mai. Au cours de leur instruction, le colonel Frédéric Noël Ingani, le caporal-chef Kakom et le sergent Bréchère Macaire Yengolo ont été confrontés suite à leur déposition. Frédéric Noël Ingani, passé à la barre le 20 août de 10 heures à 17 heures 11 minutes a affirmé, et réaffirmé, que c'est le caporal-chef Kakom qui avait mis le feu. « *Kakom s'était confié au lieutenant Benjamin Okana, lui avouant avoir mis le feu sous proposition d'une*

somme colossale d'argent. Et que son charbon ardent était tombé sur les SPG9 chargés, ayant conduit à l'explosion », a-t-il déclaré.

Confrontation des accusés Ingani, Kakom, Yengolo et Okana

Après l'audition du colonel Ingani, le président de la Cour criminelle, Mathurin Bayi, a jugé mieux de confronter ces accusés. Kakom, à son tour, a nié les faits qui lui sont attribués. Yengolo, qui a gardé sa version des faits, avait déclaré ce qui suit : « *Ancien Kakom, qui a mis le feu ? Kakom regarde le feu derrière toi ! Kakom, tu as mis le feu, pourquoi fuis-tu ?* ». Le lieutenant Okana a, quant à lui, avoué que Kakom s'était confié à lui.

Le colonel qui a perdu trois de ses enfants, le 4 mars 2012, n'a cessé, durant ces deux journées, de dénoncer le mensonge proféré par ses collaborateurs devant la Cour. Et l'on pouvait entendre les accusés dire, d'une intelligible voix, « *ce n'est pas vrai* ». D'autres par contre secouaient la tête, signe de non adhésion aux propos du colonel. Cette histoire qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive a pris une autre tournure. D'un côté les accusés qui s'étaient présentés à la Cour avec une

version des faits unanime. De l'autre, le chef de corps de l'Écramu qui se dit surpris d'entendre les mensonges devant la Cour a, par ailleurs, indiqué que cette machination était le fruit d'une manipulation et d'un trafic d'influence orchestrés par le colonel Marcel Ntsourou. Ce dernier a, quant à lui, affirmé qu'il ne voulait que s'enquérir de la situation pour laquelle il était maintenu en prison, vu qu'il ne connaissait pas les raisons de sa détention.

Le colonel Ingani écarte l'hypothèse de l'auto-inflammation des munitions

Selon lui, ces munitions ne peuvent pas s'enflammer à base de charbon ardent. À moins qu'il y ait eu, au départ, un liquide inflammable. « *Il est probable que quelqu'un ait mis le feu, car le feu du charbon ne pouvait atteindre une telle proportion en quelques secondes. C'est sûr que quelqu'un avait mis l'essence et qu'un autre a allumé le feu. Vu les caractéristiques du feu, il est impossible que cet incendie soit accidentel* », a déclaré le colonel Ingani. En sa qualité d'ingénieur en armement et munitions, le colonel a affirmé que le nitrate n'avait rien à avoir avec l'explosion, car, a-t-il dit,

lors de sa descente sur les lieux du sinistre, le 5 mars 2012, le conteneur renfermant ces substances était éventré et les nitrates étaient exposés. « *Tout a brûlé à l'Écramu, sauf le nitrate. Le nitrate ne peut exploser seul. Dans le magasin qui avait pris feu, il n'y avait pas de munitions, mais des SPG9, qui sont des charges propulsives de roquettes. Et ces charges ne pouvaient prendre feu qu'à 300°C* ».

Un revirement donc !

Les propos du colonel Ingani ont bouleversé l'ordre des choses. Cette nouvelle version des faits ne laisse pas indifférents les dames et messieurs de la Cour, en quête de la vérité. L'assistance, dans une confusion absolue, ne sachant qui dit la vérité et qui trompe la Cour, s'interroge encore sur l'état moral et le sort des accusés.

En outre, l'enseignant retraité Jean Bosco Mpankima arrêté pour avoir fait un exposé lors de l'anniversaire du colonel Marcel Ntsourou, a été inculpé pour atteinte à la sûreté de l'État.

« *Je ne peux pas porter atteinte à la sûreté de l'État pour avoir émis une opinion, car nous sommes dans un pays démocratique* », a-t-il déclaré devant

la Cour.

Jean-Jacques Bouya apporte la lumière sur les 80 milliards de FCFA

Le ministre délégué aux Grands travaux, Jean Jacques Bouya, s'est présenté le 21 août, dès 10 heures, pour son audition. Il était appelé à répondre aux questions relevant de son autorité. C'est ainsi qu'il a affirmé qu'aucune somme n'a été déboursée avant le 4 mars 2012 pour la délocalisation des casernes. « *La facilité financière n'était pas encore disponible, mais les plans de délocalisation étaient déjà établis. Notre but est de construire des casernes répondant aux nouvelles normes. C'est un vaste programme qu'on ne peut pas régler en une journée. Ces travaux se déroulent normalement, et sur ces anciens sites seront érigés des logements sociaux* », a fait savoir Jean Jacques Bouya.

Au sujet des charges explosives entreposées à l'Écramu par les sociétés civiles, le ministre délégué aux Grands travaux a signifié que c'était une question de sûreté d'État et de défense nationale. Et de conclure, qu'il n'y a pas une structure plus habilitée à garder les explosifs que les casernes militaires.

Josiane Mambou Loukoula

Le colonel Jean-Claude Mopita : « responsabilité ne signifie pas culpabilité »

Directeur des armements au moment du drame du 4 mars 2012 et inculpé en compagnie d'autres personnes, le colonel Jean-Claude Mopita est passé devant la barre, le 21 août, pour donner sa version des faits.

Après avoir fait la genèse des faits, Jean-Claude Mopita a déclaré à la cour que la responsabilité ne signifie pas culpabilité parce que lorsque quelqu'un est nommé à la tête d'une structure, il a un certain nombre de missions à remplir. Il a su que le caporal-chef Blood Kouack Kakom utilisait un foyer à charbon au sein de l'Établissement central de rechange, de réparation et des réserves en armement et munitions (Écramu) le 7 mai, devant le procureur de la République. Des propos confirmés par le lieutenant Okana. C'est à partir de cette hypothèse, a-t-il indi-

qué, qu'il faut creuser puisque le feu du charbon ne pouvait pas causer tous les dégâts constatés.

« *Nous avons écarté catégoriquement l'hypothèse d'un court circuit car c'est du fait de l'homme. Je suppose qu'il y a eu utilisation d'un produit inflammable pour que cela corrobore avec ce que les gens ont entendu comme bruit. Ce sont des déclarations des uns et des autres devant le procureur et devant tout le monde. Je savais que les explosifs étaient stockés à l'Écramu selon les règles de l'art, nous sommes tous ici pour connaître ce qui s'est passé* », a déclaré le directeur des armements, déplorant le fait qu'ils avaient été écartés de la commission d'enquête.

Une déclaration quelque peu contraire à ce que Jean-Claude Mopita avait avancé devant le juge

d'instruction. Dans la recherche de la lumière et de la vérité, le procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville, Corneille Moukala Moukoko, est revenu sur ces déclarations. En effet, le directeur des armements avait reconnu, en sa qualité de spécialiste des armements, que le pays ne disposait pas d'infrastructures adéquates pour le stockage des munitions.

Nous sommes assis sur un danger...

Le colonel Jean-Claude Mopita a avoué, devant la cour, avoir fait des propositions aux ministres Justin Lekoundzou Ossetoumba, Jacques Yvon Ndolou et Charles Zacharie Bowao. Sans compter, a-t-il ajouté, de nombreux rapports à la hiérarchie sur le danger que représente le mauvais stockage du matériel. « *Verbalement au ministre Bowao j'ai dit que ce que nous avons là représente*

un danger. Si cela peut être ainsi, tous les bâtiments seront rasés y compris chez le président de la République. Nous devons tout faire pour faire sortir ces choses de là et aller stocker dans un autre endroit. Après les événements, le ministre a reconnu qu'il se rappelle ce que je lui avais dit. Le stockage de ce type de matériels en ville commande un type de construction autre. Il avait pris note. »

Le colonel Jean-Claude Mopita a reconnu qu'il était interdit à plusieurs endroits de l'Écramu de fumer ou d'utiliser tout ce qui est feu. Pour lui, l'incident du bâtiment B ne pouvait atteindre l'autre bâtiment situé à environ 80 m. Il s'agirait peut-être d'un piège tendu par les auteurs du feu. Le vendredi 2 mars 2012, soit 48 heures avant le drame, le directeur des armements

était à l'Écramu pour faire réparer un groupe électrogène tombé en panne.

Le groupe a-t-il causé l'incendie ?

En effet, absent du pays, Jean-Claude Mopita était informé de la visite, le mardi 6 mars, du ministre à la présidence, chargé de la Défense nationale, Charles Zacharie Bowao. C'est ainsi qu'il a ordonné la réparation de l'un des groupes électrogènes de l'Écramu qui fonctionnait respectivement à l'aide du gasoil et d'essence. Mais d'après le chef de l'Écramu, le colonel Frédéric Noël Ingani, ce ne sont pas les groupes électrogènes qui ont causé le feu, au regard de leur emplacement. C'est ainsi que le président de la Cour, Mathurin Bayi, a exigé la comparution devant la barre du secrétaire du chef de l'Écramu qui avait l'habitude d'acheter l'essence.

Parfait Wilfried Douniama

TerraTech
Le monde de l'informatique

- ✓ 4 Camera Dome
- ✓ 1 DVR 4Ch + Disque Dur 500GB
- ✓ 1 Ecran Hp
- ✓ 1 Rouleau Coaxial Cable

399,000 TTC

Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S Rond Point City – Rez-Chaussee. Congo-Brazzaville
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434 Email: info@terratech-cg.com

Pas de crédit ?
Garde le **SOURIRE** avec

WARID
SO-V-NGA

Appelle maintenant, paie plus tard

Pour emprunter du crédit de communication :
Compose *1818*1#OK pour obtenir 100 FCFA de crédit
Compose *1818*2#OK pour obtenir 200 FCFA de crédit
Compose *1818*3#OK pour obtenir 500 FCFA de crédit
Compose *1818*4#OK pour obtenir 1 000 FCFA de crédit

Le crédit emprunté est remboursable à la prochaine recharge
Offre soumise à conditions.

www.waridtel.cg | 04 400 01 23 ou 123

WARID
Passer à l'action

BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution

Système Informatique

- Audit Informatique
- Assistance Technique
- S.A.V
- Vente de Matériels et Logiciels

Microsoft GOLD CERTIFIED Partner
Cisco Premier Partner
NetApp Go further, faster
hp Gold Specialist 2013
Sun ORACLE
EMC²
POLYCOM

BRAZZAVILLE : 4, Avenue Foch - Centre ville
BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60
POINTE NOIRE : Rond point Kassai,
Avenue Moe Katt Matou
Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Ebeya
Commune de Gombé
Tél : +243 992 884 888
République Démocratique du Congo

BUROTOP IRIS
www.burotop.com - www.iris-technologie.com

Brazzaville - Douala

A partir de **163 100 FCFA TTC** 3 vols par semaine (Mardi, Jeudi et Samedi)

ECAir
KINSHASA 0592 5001

www.flyeca.com | Relations clients : + 242 04 509 0 509 | Congo | + 33 01 78 77 78 77 | France | E-mail : relationsclients@flyeca.com

Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE 1973 - 2013

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Soyez rassurés, vous êtes bien assurés

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 81 40 67 - A Pointe-Noire : 222 94 12 88 - Et chez tous nos agents généraux

Entreprise régie par le code CIMA

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67
www.arc-congo.cg

PROTECTION DE LA FAUNE

Des peines de prison ferme pour trois trafiquants

La décision sur l'affaire des trois trafiquants d'ivoire, trophée d'une espèce intégralement protégée, est rendue par le tribunal d'instance d'Éwo. C'est ce qu'a affirmé le 21 août à Brazzaville le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (Palf).

Les trois malfrats, dont un Congolais et un Tchadien qui écotent de cinq années de prison ferme, et un Camerounais qui prend deux ans ferme, doivent payer une amende de 5 millions FCFA. Les trafiquants avaient été appréhendés au village Oloba, situé dans la Cuvette-Ouest, par les services de la gendarmerie pour détention frauduleuse d'une paire d'ivoire. L'affaire a été suivie par le Palf, qui travaille au Congo depuis plusieurs années et appuie les actions menées par le ministère en la matière dans le cadre de la répression de la criminalité faunique sous toutes ses formes. La détention illégale, l'abattage ou la capture des espèces jouissant d'une protection entière ainsi que la détention de leurs produits sont prohibés, souligne l'article 37-2008 portant sur la faune et les aires protégées.

« On ne cessera jamais de répéter au profit des Congolais, mais aussi des étrangers vivant au pays, que, pour des besoins mercantiles et des raisons inavouées, la détention de trophées issus des différentes espèces animales bénéficiant d'une entière protection, abattus illégalement, et la capture de ces animaux sont strictement prohibés. Ainsi donc, les lois et règlements, interdisant à qui que ce soit ces infractions, existent dans le pays. Voilà pourquoi tous ceux qui pêchent par ignorance ou qui ne cessent délibérément de se comporter en hors la loi en violant ces lois et règlements ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes une fois dans les filets des services de répression habilités. Effectivement, toutes les personnes sans scrupule qui commettent inlassablement des actes de délinquance faunique doivent être poursuivies en justice et condamnées à de lourdes peines », peut-on lire dans le communiqué du Palf.

Rappelons que le Palf, qui travaille en République du Congo depuis 2008, est un projet entre le ministère de l'Économie forestière et du Développement durable et deux ONG internationales.

Fortuné Ibara

JUSTICE

Le tribunal d'instance de Ouenzé-Talangai disponible en février 2014

Les travaux, commencés en 2004, avancent lentement mais sûrement. Le calendrier prévu par l'entreprise adjudicataire est respecté à ce jour, malgré un retard dû aux difficultés de déblocage des fonds. Pour s'en rendre compte, le ministre de la Justice, garde des Sceaux et des Droits humains, Aimé-Emmanuel Yoka, a visité l'édifice, hier.

Ce chantier, exécuté par la société Phon Express, fait partie de la carte judiciaire élaborée par le département de la Justice. Sa construction doit soulager les habitants des deux arrondissements, Ouenzé et Talangai, qui ne disposent pas d'un tribunal digne de ce nom. « Cette visite s'inscrit strictement dans le cadre du suivi et de contrôle du chantier que nous avons amorcé depuis un bon bout de temps dans l'interland et aujourd'hui à Brazzaville, plus précisément dans le sixième arrondissement de Brazzaville. En effet cette délégation est venue voir l'évolution des travaux de ce tribunal », a confié le directeur des études et planification au ministère de la Justice, Romain Épéa-Backa, qui a fait partie de la délégation.

Il s'agit d'un bâtiment R+2 qui abritera deux salles d'audiences



Le bâtiment en construction du Tribunal d'instance de Ouenzé et Talangai

de 200 places chacune et différents bureaux. Par ailleurs, ce bâtiment, qui a pris la forme de la lettre H, fait à son avant 41 mètres, à son arrière 36 mètres, et de profil 35 mètres. On trouvera au rez-de-chaussée, par exemple, une grande salle d'audiences, la salle des avocats, une infirmerie, un restaurant, etc. Au premier niveau, sont prévus une bibliothèque, la salle de documentation, d'archives, et bien d'autres bureaux. Le deuxième niveau est réservé uniquement aux bureaux. « Dans l'ensemble, de légères modi-

fications seront faites, par exemple au rez-de-chaussée où il sera question de bien regarder l'aspect sanitaire et retoucher un peu le bureau du procureur », a déclaré le chef de chantier, Guy Patrol Nguébana, qui a assuré que le dénouement des travaux pourrait intervenir en février 2014. Et d'ajouter : « Le planning peut nous aider à définir ce délai, mais c'est la question du décaissement qui tranchera. Tout dépend du rythme avec lequel les fonds vont être débloqués. »

Guillaume Ondzé

WOMEN'S ACTIVITY AWARDS 2013

Seize candidates participent au test de la meilleure étudiante

Ces étudiantes sont venues de différents établissements de l'enseignement supérieur tant publics que privés parmi lesquels l'Université Marien-Ngouabi de Brazzaville. Le test, organisé par l'association Femme modèle a été parrainé par le ministère de la Jeunesse et de l'éducation civique.

Les candidates à ce test ont été sélectionnées à la suite d'une opération de sondage menée auprès des responsables des établissements qui devaient se prononcer sur les meilleures étudiantes. Au final, quelques établissements

ont pu envoyer leurs candidates. Il s'agit : de la faculté des lettres et des sciences humaines, de l'École normale supérieure, de l'École nationale supérieure polytechnique, de l'Institut supérieur d'éducation physique et sportif, de l'École nationale supérieure d'agronomie et de foresterie de l'université Marien Ngouabi, ainsi que de l'université internationale de Brazzaville, de l'école africaine de développement, de l'Institut de hautes études de management, de l'Institut d'administration des entreprises et de l'École supérieure de gestion et d'administra-

tion des entreprises. À propos des épreuves, il s'est agi essentiellement de la culture générale et des questions d'actualité.

Une jeunesse sans éducation est un danger pour la Nation Cette idée a pour but d'interpeller les jeunes, les informer des avantages qu'il y a à cultiver l'excellence dans le travail. En effet, la jeunesse congolaise représente plus de la moitié de la population. À ce titre, elle constitue un groupe suffisamment visible. Mais cette jeunesse est souvent confrontée à plusieurs problèmes : notamment le manque de repères et son exposition à l'alcoolisme et à la drogue.

C'est dans cette vision de promouvoir les valeurs favorables au développement du Congo que l'association Femme Modèle a dédié l'édition du Women's Activity Awards à la jeunesse. Le prix de la meilleure étudiante vise à encourager et à promouvoir les étudiantes congolaises.

Notons que l'association Femme modèle poursuivra son action en organisant des conférences sur la recherche de l'emploi. Le but étant de favoriser l'insertion des jeunes dans les administrations publiques, les sociétés ou les entreprises privées.

Bruno Okokana

GUERRE À L'EST DE LA RDC

Les agences de l'ONU plaident pour le respect des principes humanitaires

Face à la persistance des conflits armés dans les provinces de l'Est qui ont notamment occasionné de graves pertes en vies humaines et des déplacements massifs des populations, l'Unicef, PAM, MSF et Ocha appellent les forces en présence au respect du droit humanitaire.

Selon un communiqué de presse, c'est au cours d'un café de presse organisé à Kinshasa par Ocha que cet appel a été lancé. Cela au regard de la poursuite des conflits armés devenus récurrents dans ce coin du territoire national.

Au cours de ce café de presse animé conjointement par Francis Nafwafio du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (Ocha), Fabienne Pompey du PAM, Armandine Colin de Médecin Sans Frontières et Bibiane Ambongo de l'Unicef, il était question de faire voir aux invités dont la majorité constituée de journalistes l'importance des principes humanitaires. À en croire Francis Nafwafio, il existe quatre principes humanitaires: l'humanisme, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance opérationnelle.

Le principe humanitaire de l'humanisme, explique Francis Nafwafio, signifie le droit à la vie des populations à assister. « Ce droit concerne aussi leur intégrité physique et leur dignité », a-t-il dit. Par la neutralité, il faut comprendre que l'organisation qui apporte l'aide ne doit pas se considérer comme partie au conflit. Suivant ce principe de neutralité, a insisté M. Francis Nakwafio, l'assistance à distribuer aux populations ne tient pas compte de leur coloration politique, raciale, religieuse ou philosophique. Le principe de l'impartialité demande à l'humanitaire de n'être guidé uniquement que par des besoins et la priorité, pour lui, est ce que l'on appelle les grosses urgences. Le principe de l'indépendance opérationnelle signifie, a noté l'orateur, qu'une structure apportant l'assistance aux vulnérables et aux déplacés mène une action sans arrière-pensée et son seul souci est de sauver des vies en priorisant les urgences selon les ressources disponibles.

Aline nzuzi



Les candidates au test du prix de la meilleure étudiante en plein test

AGRICULTURE

La FAO plaide pour une coopération Sud-Sud

Le directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), José Graziano da Silva, a réitéré, le 21 août, l'engagement de l'agence à renforcer et canaliser les échanges entre l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne dans le but d'adopter des politiques visant à favoriser le développement du secteur.

« Il est temps pour l'Amérique latine d'augmenter sa contribution au développement de l'Afrique », a déclaré José Graziano da Silva qui a souligné l'opportunité de renforcer dans les deux sens la coopération agricole entre les pays qui font face aux mêmes défis et partagent les mêmes caractéristiques géographiques, climatiques et sociales. Le directeur général de la FAO s'exprimait ainsi lors de la deuxième réunion des ministres de l'Agriculture d'Afrique subsaharienne et d'Argentine sur le thème « Une agriculture efficace pour un développement agricole durable ». José Graziano da Silva a par ailleurs souligné que la coopération internationale et multilatérale jouait un rôle crucial pour relever le défi faim zéro, lancé par le secrétaire général Ban Ki-moon. Dans ce contexte, il a salué l'exemple de la réunion des dirigeants africains et internationaux en juillet, à Addis-Abeba, sous les auspices de l'Union africaine et de la FAO. « La coopération internationale joue un rôle important dans la réalisation d'un avenir durable libéré de la faim que nous souhaitons tous, car, dans le



José Graziano da Silva

monde globalisé dans lequel nous vivons aujourd'hui, il est impossible de parvenir à l'éradication de la faim et de l'extrême pauvreté sans nous mettre au travail tous ensemble », a insisté le directeur général.

Dans le contexte international, la coopération Sud-Sud a gagné en importance ces dernières années et propose une façon différente de travailler. Depuis la création, en 1996, de l'initiative de coopération Sud-Sud de la FAO, plus de 50 accords de coopération ont été signés et plus de 1 600 experts et techniciens des pays en développement ont été déployés pour

appuyer les initiatives de sécurité alimentaire dans d'autres pays.

Au cours de la réunion ministérielle de l'agence onusienne, les chefs d'État et de gouvernement ainsi que des représentants d'organisations internationales, de la société civile, du secteur privé, des agriculteurs, et des universitaires ont adopté à l'unanimité une déclaration pour éradiquer la faim en Afrique d'ici à 2025.

Ce texte appelle à une meilleure coordination des politiques visant à promouvoir le développement agricole durable et la protection sociale.

Nestor N'Gampoula

ZIMBABWE

Washington conditionne sa levée des sanctions

En réponse à la demande formulée le 18 août par la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) réunie au Malawi auprès des pays occidentaux, à savoir la levée des sanctions, Washington a répondu qu'il serait prêt à lever les sanctions contre le Zimbabwe si le président Robert Mugabe engageait un processus de réformes politiques conforme à la volonté de son peuple. « Nous avons dit clairement au gouvernement zimbabwéen et à la région

qu'un changement de la politique de sanctions des États-Unis n'interviendrait que dans un contexte de réformes pacifiques, transparentes et crédibles qui soient le reflet de la volonté du peuple zimbabwéen », a déclaré, le 19 août, la diplomatie américaine, par la voie de son porte-parole, Jennifer Psaki.

La réponse de l'Union européenne se fait attendre. Mais, elle avait déjà suspendu, au début de l'année, la plupart de ses sanctions. Aujourd'hui, seule-

ment dix personnalités dont le président Robert Mugabe, seraient déclarées personæ non gratae, ainsi que deux sociétés. La présidente du Malawi, Joyce Banda, nouvelle présidente en exercice de la SADC a déclaré que « le Zimbabwe mérite mieux, les Zimbabwéens ont assez souffert ».

Au pouvoir depuis l'indépendance du Zimbabwe en 1980, Robert Mugabe qui entame son septième mandat, va prêter serment ce 22 août.

N.Nd.

BAD

Monrovia abrite un panel de haut niveau

Sur le thème « Comment concrètement construire et consolider la paix et la prospérité dans les États fragiles d'Afrique », ces assises se tiendront le 2 septembre dans la capitale libérienne.

Les travaux seront coprésidés par Ellen Johnson-Sirleaf, la présidente du Libéria, et Donald Kaberuka, président du Groupe de la Banque africaine de développe-

ment (BAD). À cette occasion, les participants devront réfléchir sur les voies et moyens susceptibles de favoriser la construction et la consolidation de la paix et de la prospérité des États fragiles d'Afrique.

Les principaux intervenants de cette rencontre sont la présidente du Libéria ; le président de la (BAD) ; Paul Collier, auteur de

The Bottom Billion et The Plundered Planet ; Emilia Pires, ministre des Finances de la République démocratique du Timor-Leste ; Jakkie Cilliers, co-fondateur et directeur de l'Institute for Security Studies ; et Vasu Gounden, fondateur et directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes.

Nestor N'Gampoula

COOPÉRATION

Les Brics envisagent des visas d'affaires à entrées multiples

Lors de son discours de clôture de la réunion du Conseil des affaires des Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), le 20 août à Johannesburg, le président sud-africain, Jacob Zuma, a expliqué que « la force des Brics est amplifiée par le fait qu'ils représentent 43% de la population mondiale, environ 18% du PIB global et 40% des réserves de devises, estimées à environ 1 000 milliards de dollars »

Le but du Conseil des affaires des Brics étant « de fournir une plateforme nous permettant d'explorer de nouveaux modèles et approches vers un développement plus équitable et une croissance plus inclusive à travers le monde », a-t-il poursuivi. Il a exhorté les participants à utiliser cette plateforme de façon optimale afin d'étudier et approfondir des questions clés des secteurs suivant les économies des Brics, notamment l'infrastructure, l'exploitation minière, l'énergie, les services financiers, les services, etc. Il espère que cette rencontre permettra un nouvel élan à la fondation d'une nouvelle banque de développement comme promis par les Brics pour financer leurs projets infrastructurels.

Les Brics se sont engagés, dans une déclaration commune, à intensifier leur coopération dans le renforce-

ment de leurs infrastructures, l'exploitation minière à valeur ajoutée, les compétences et le développement durable, à accélérer les préparatifs de la mise en place d'une banque de développement des Brics, et à promouvoir le partenariat public-privé pour développer l'intégration économique. Il a été prévu la facilitation de l'obtention de visas d'affaires à entrées multiples et la création d'une carte de voyage d'affaires des Brics.

La présidente de la commission de l'Union africaine (UA), Nkosazana Dlamini-Zuma a indiqué que l'organisation continentale était prête à travailler étroitement avec le Conseil des affaires des Brics pour accroître ses investissements en terre africaine et favoriser la croissance économique et le développement social de l'Afrique. « L'UA est prête à travailler avec les Brics pour faciliter les investissements régionaux et sur tout le continent, parvenir à la croissance économique et au développement dans tous les secteurs », a déclaré la présidente de la Commission de l'UA. Plus de deux cents chefs d'entreprise des Brics et de dix-neuf pays africains ont pris part à la réunion du Conseil des affaires des Brics qui s'est tenue du 19 au 20 août à Johannesburg (Afrique du Sud).

Noël Ndong

TRAVAIL MARITIME

La nouvelle convention entre en vigueur

L'Organisation internationale du travail (OIT) s'est félicitée de la mise en œuvre le 20 août de cette réglementation.

La convention du travail maritime de l'OIT, connue sous le sigle MLC 2006, constitue une nouvelle charte des droits qui garantit la protection des gens de mer à travers le monde et une concurrence équitable pour les armateurs. « Cette convention est un tournant dans l'histoire maritime. Fruit du dialogue tripartite et de la coopération internationale, elle permet de promouvoir des conditions de travail et de vie décentes pour les gens de mer ainsi qu'une concurrence équitable pour les armateurs dans un secteur des plus mondialisés », a déclaré le directeur général de l'OIT, Guy Ryder, dans un communiqué de presse. « J'appelle tous les pays ayant des intérêts maritimes à ratifier cette convention, s'ils ne l'ont déjà fait, et j'invite les gouvernements et les armateurs à œuvrer efficacement pour la faire appliquer », a-t-il ajouté.

La convention bénéficie du soutien total de la Fédération internationale des travailleurs du transport et de la

Fédération internationale des armateurs. Les deux ont joué un rôle capital dans son élaboration et dans son adoption lors d'une session extraordinaire de la Conférence internationale du travail en 2006. Elle bénéficie également du soutien de l'Organisation maritime internationale, qui supervise le secteur mondial des transports maritimes, lequel assure 90% du commerce mondial. « L'entrée en vigueur de la MLC2006 est un événement unique dans l'histoire du droit du travail maritime international. Il est désormais du devoir de tous de veiller à ce que sa ratification et sa mise en œuvre sur le plan juridique se traduisent en droit et dans la pratique, de sorte que les gens de mer du monde entier puissent véritablement jouir d'une protection de la convention et que les armateurs satisfaisant aux prescriptions de la convention relatives au travail décent puissent bénéficier des avantages qu'elle offre », a expliqué de son côté la directrice du département des normes internationales du travail de l'OIT, Cleopatra Doumbia-Henry.

Yvette-Reine Nzaba

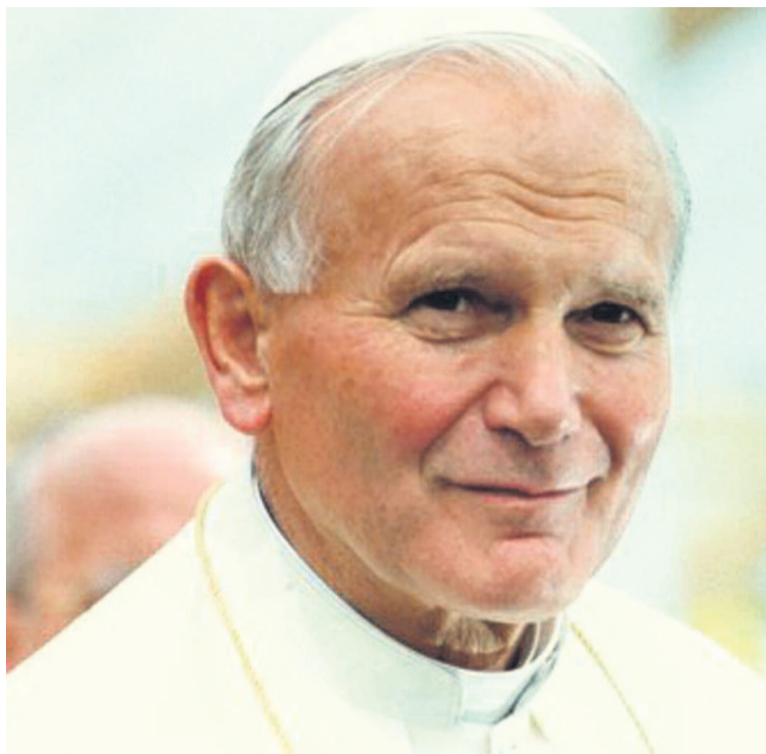
VATICAN

Le pape François annonce la canonisation de deux de ses prédécesseurs

Le souverain pontife va ajouter deux nouvelles figures contemporaines à la liste des saints chrétiens.

C'est le 30 septembre que le pape devrait annoncer la date de canonisation de deux de ses prédécesseurs, Jean XXIII et Jean-Paul II. Fait exceptionnel, le pape en personne fera l'annonce officielle d'une telle décision rare de proclamer saints deux papes en même temps. Ces canonisations, c'est-à-dire la proclamation de sainteté chez les catholiques qui induit aussi l'inscription de leur fête liturgique au calendrier, pourraient se réaliser au cours d'une messe solennelle en 2014. « Une date précise sera donnée par le pape le 30 septembre, lors du consistoire qu'il présidera, un consistoire concernant les saints, précisément à propos de ces deux canonisations. À ce moment-là, le pape indiquera la date officielle, que lui seul connaît », a affirmé mardi le cardinal italien Angelo Amato qui est précisément le ministre du pape chargé de la cause des saints. Le pape François avait lui-même laissé entendre, dans l'avion qui le ramenait le mois dernier du Brésil, qu'il réfléchissait à cette date.

Il avait dit avoir écarté la date du 8 décembre, idéale pourtant d'un point de vue liturgique puisque c'est la date de l'Immaculée Conception de la Vierge, dont Jean-Paul II était un dévot re-



Jean-Paul II

connu. Le pape ne l'aurait pas retenue, car elle correspond à la période des grands froids en Pologne, avec des routes couvertes de neige, rendant périlleux le déplacement vers Rome de la foule de pèlerins que l'on suppose devant venir du pays de naissance de Jean-Paul II. Les deux papes qui seront canonisés ont marqué chacun à sa façon, mais de manière décisive, l'histoire récente de l'Église catholique.

Le pape Jean XXIII (cardinal Angelo Giuseppe Roncalli), né en 1881, est devenu pape à la suite

du décès de Pie XII. Son pontificat fut de courte durée mais intense en actes symboliques telle l'ouverture du dialogue aux militants et sympathisants communistes, notamment français, pourtant excommuniés par son prédécesseur. Symptomatique de cette volonté : c'est le président français de l'époque, Vincent Auriol, pourtant athée, qui tint à lui apposer la barrette cardinalice au palais de l'Élysée suivant une antique coutume des monarques français à l'égard des princes de l'Église. Ouvrant le fameux concile œcuménique Vati-



Jean XXIII

can II de 1962, qui devait apporter tant de bouleversements dans l'Église catholique, il ne put le clôturer puisqu'il décède le 3 juin 1963 à 81 ans, après cinq ans seulement de pontificat.

Quant à Jean-Paul II, le premier pape polonais de l'histoire, il eut le plus long pontificat du XXe siècle (1978-2005). Il est connu comme le pape qui a porté l'Église catholique à la planète dont il a fait plus de cinq fois le tour au cours de ses 104 voyages internationaux. Venu d'un pays alors sous la férule du communisme athée, il passe aussi

pour celui qui en a sapé officiellement les fondements jusqu'à l'effondrement du Mur de Berlin en 1989, qui marquait la division du monde en deux blocs antagonistes et à leur guerre dite froide d'influences idéologiques. À sa mort en 2005, une foule de plus d'un million de fidèles cria sur son cercueil, place Saint-Pierre : « Santo subito ! » [Tout de suite saint, NDLR]. Une volonté populaire que l'Église semble avoir épousée sans réticence d'aucune sorte.

Lucien Mpama

ITALIE

Vas te faire voir en Égypte !

Pas de trêve pour (contre) la ministre italienne de l'Intégration sur qui pleuvent les épithètes et les insultes en tous genres.

L'Italo-Congolaise Cécile Kyenge Kashetu ne connaît pas de répit, tout comme les flux d'immigrés clandestins vers l'Italie. Chargée de l'Intégration et première femme noire africaine à jamais faire partie d'un gouvernement en Italie, Cécile Kyenge concentre sur elle toute la hargne d'une extrême droite d'autant plus remontée qu'elle se sait en perte de vitesse. La ministre n'en démord pas : l'Italie sera « un pays normal » lorsque la loi sur le droit du sol, attribuant la citoyenneté aux enfants d'étrangers nés sur le territoire, le jus soli, deviendra effective. La ministre, qui plaide depuis des années dans son parti, le Parti démocratique (PD), pour une telle disposition légale, a redoublé d'efforts depuis sa nomination afin que les textes et les

cœurs s'accordent sur ce fait de société. Mais les textes sont ce qu'ils sont alors que les cœurs restent assez rétifs à l'idée d'une Italie multiculturelle. Pourtant la loi, d'ailleurs proposée à l'époque par une majorité de droite, dit bien ce que prône la ministre. Seulement voilà : elle attend depuis une dizaine d'années d'être promulguée ! Cette apparente hésitation est le creux de la faille dans lequel se sont engouffrés les mouvements extrémistes opposés à ce que les Italiens versent dans une diversité à laquelle ils s'opposent de toutes leurs forces. Après la Ligue du Nord, qui a traité la ministre de ménagère analphabète, d'orang-outang, de promotrice de la polygamie, un de ses opposants appelant même à son viol public ou, carrément, à son assassinat, l'espace est occupé aujourd'hui par un mouvement non représenté à l'assemblée, Forza Nuova (Force nouvelle). Visiter les centres de rétention

des clandestins, ou oser affirmer qu'il faut en améliorer les structures ? Forza Nuova s'étrangle : « Pourquoi la ministre n'irait-elle pas directement proposer son faux humanisme au Caire ? » Le jus soli, affirment les ténors de ce mouvement, finira par « transformer l'Italie en salle d'accouchement de l'Afrique ! » La clémence climatique de ces derniers jours a de nouveau favorisé l'arrivée de flux massifs de clandestins depuis l'Afrique du Nord, essentiellement des Égyptiens fuyant les violences de ces derniers jours dans leur pays. Parmi eux figurent aussi des femmes, dont certains sont enceintes.

« Ouvrir un débat national sur la loi Bossi-Fini [sur l'immigration, NDLR] est un réel acte de responsabilité de la part de la ministre Kyenge. Cela aiderait à dépasser les normes inefficaces actuelles. C'est une question que ni le Parlement, ni le gouvernement ne peuvent



Cécile Kyenge Kashetu

étudier, mais j'ai mes doutes quant à la mobilisation réelle de la classe politique sur de telles questions aujourd'hui. » Cette affirmation, un peu en déphasage du sentiment ambiant, est de Mario Staderini, secrétaire du parti radical. Elle met pourtant le doigt sur une des dif-

ficultés à laquelle se heurte la ministre : l'absence d'une réelle volonté politique pour la soutenir (ou la combattre !), ceux qui s'expriment ne le faisant que du bout des lèvres. Les extrémistes se voient donc chaque jour pousser des ailes.

Lucien Mpama

Appel à propositions 2013 FONDS D'APPUI AUX SOCIÉTÉS CIVILES DU SUD



Dans le cadre des projets financés sur le Fonds d'appui aux sociétés civiles du sud (SCS), ancien Fonds Social de Développement, l'Ambassade de France au Congo lance un appel à propositions afin de procéder à une nouvelle vague de financement de microprojets de développement pour la fin d'année 2013.

Date limite de dépôt des notes de synthèse : 31 août 2013, à 22h.

L'objectif du Fonds d'appui aux sociétés civiles du sud est de lutter contre la pauvreté grâce au renforcement des organisations de la société civile congolaise. Les actions soutenues par le projet SCS 2013-2016 s'inscriront dans trois secteurs d'intervention prioritaires :

- l'accès des populations aux services essentiels : il s'agira d'améliorer l'accès aux services de base considérés comme les plus critiques par la partie nationale, à savoir d'une part la santé et le secteur social, et d'autre part l'eau et l'assainissement.
- l'insertion économique : il s'agira de contribuer à l'amélioration des dispositifs de formation professionnelle qualifiante et d'impulser des dynamiques micro-économiques (initiatives de création de revenus et d'emplois)
- la gouvernance démocratique : il s'agira de concourir à l'amélioration de l'état de droit et la promotion / protection des droits humains.

De manière transversale, le projet SCS veillera à structurer davantage les acteurs de la société civile en développant les compétences des associations en matière de dialogue politique et de plaidoyer, et en appuyant des initiatives collectives et de renforcement de réseaux.

Les structures bénéficiaires d'une subvention sur le SCS peuvent être :

Les lignes directrices de l'appel à projet ainsi que le formulaire de rédaction de la note de synthèse, à remplir par ordinateur, sont disponibles sur le site de l'Ambassade de France au Congo (ambafrance-cg.org), rubrique « Fonds social de Développement ».

- des personnes morales de droit privé issues de la société civile (ONG, associations, coopératives...);
 - des personnes morales de droit public à caractère local : collectivités territoriales et leurs établissements publics.
- Pour toutes demandes d'informations ou de clarification : scscongo@gmail.com



AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT LOCAL

Réf : Appel d'offre CG/CRF/WF/Travaux/01

Dans le cadre du projet « Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, ainsi que des pratiques d'hygiène pour les populations du plateau Batéké » avec le soutien financier de l'Union Européenne et de l'Agence Française de Développement, la Croix-Rouge Française (CRF) et la Croix-Rouge Congolaise (CRC) souhaitent réaliser les travaux ci-dessous :

Trois (3) forages d'exploitation d'eau compris de profondeur estimative entre 150 et 250 mètres

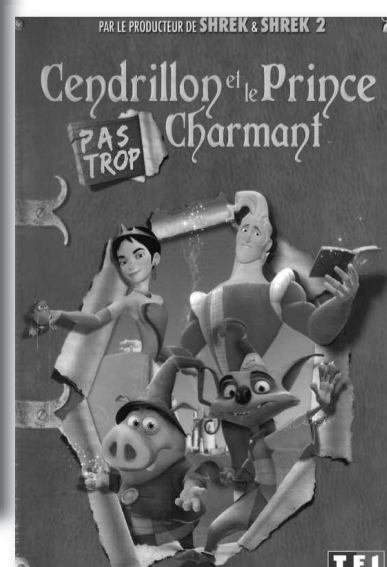
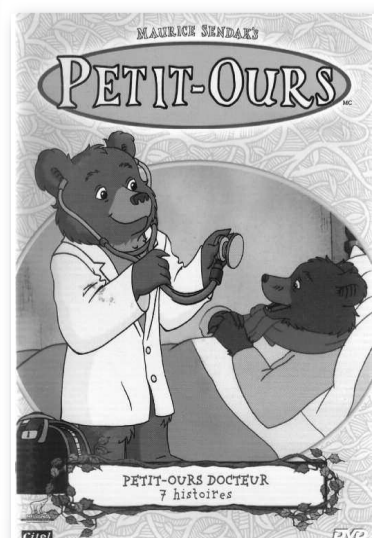
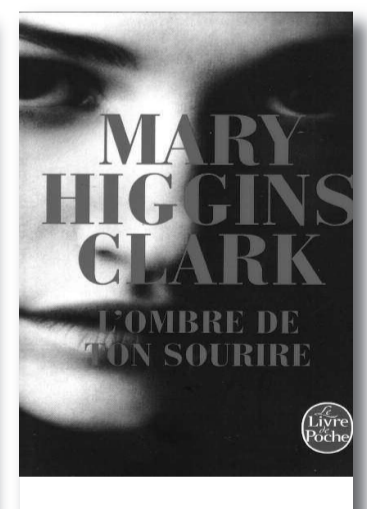
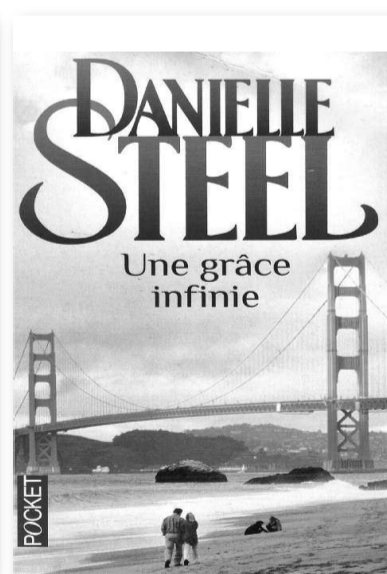
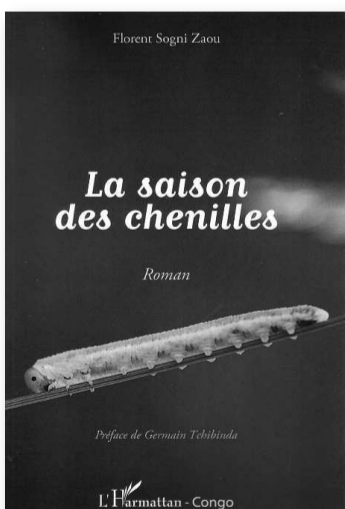
- Forage d'exploitation d'eau potable sis à Nkouo, dans le district d'Ignié.
- Forage d'exploitation d'eau potable sis à Ingah, dans le district de Ngabé.
- Forage d'exploitation d'eau potable sis à Imvouba, dans le district de Ngabé.

Nous invitons les opérateurs économiques souhaitant soumissionner à ce marché à venir retirer un dossier (moyennant la somme de 25.000 FCFA contre reçu) à la Croix-Rouge Française au plus tard, le 18/09/2013 à 16H à l'adresse ci-dessous :

Croix Rouge Congolaise/Croix-Rouge Française
8, rue Lucien Fourneau (face le ministère de la fonction publique)
BP 14888
Brazzaville / République du Congo

La date limite de dépôt des dossiers d'appel d'offres est fixée au 18/10/2013 avant 16h précises.

EN VENTE À LA LIBRAIRIE DES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE



LITTÉRATURE

Riche Balongana-Louzolo publie « Les Battements du cœur »

Ce recueil de poèmes, déjà sur le marché depuis le 25 juillet à Paris, vient d'arriver à Brazzaville. Dans quelques jours, il sera présenté officiellement par son auteur et mis à la disposition des libraires.

J'ai songé aux morts ; Mon chant, c'est ton chant ; Femme dormeuse ; Mémoire blessée ; Femme en cendre ; Vision du poète, tels sont les thèmes que l'auteur aborde dans ce recueil de 72 pages, préfacé par Léopold Pindi-Mamongo et publié aux Éditions Publibook. Déréliction et errance, abandon et dénuement... Noirs sont les sentiments qui assaillent Riche Balongana-Louzolo,

tout au long de ces battements du cœur.

Pourquoi Les Battements du cœur ?

Ce jeune étudiant, orphelin de père et de mère dès l'âge de cinq ans, explique cela par le fait que les battements du cœur sont innés en chacun de nous. Ils sont involontaires. Chaque être humain vit cela jusqu'à la fin de sa vie. Ce n'est qu'à la mort que le cœur cesse de battre. Bref, les battements le cœur, c'est la fondation du corps et ils expriment la vie.

« Cinq ans après ma naissance, j'ai perdu

mes êtres les plus chers, c'est-à-dire mon père et ma mère. Et quand je pense à cela, mon cœur bat la chamade. Je n'ai pas choisi cette vie, mais elle me poursuit. », dit l'auteur qui va plus loin en déclarant : « Nous voulons bien vivre, mais la vie ne veut pas de nous. C'est d'ailleurs ce que j'ai écrit dans mon texte : La vie m'a volé les êtres les plus chers sur qui je pouvais compter. »

Riche Balongana-Louzolo pense que la poésie c'est la folie. Mais une folie raisonnable. C'est ainsi qu'il conclut que la mort ne devrait pas être une honte, car elle est faite pour tout



Riche Balongana-Louzolo le monde. À travers des textes comme Femme dormeuse, Riche Balongana-Louzolo sublime sa dé-

funte mère qu'il a aimée, sur qui reposait toute sa vie. Enfin, c'est cette femme qui dort éternellement à Mongo-Kamba, une colline.

Un autre texte porte le titre de La Femme en cendre. « Comme elle n'est plus là, je vois déjà la mort en face de moi. Je me dis que celle qui m'a enfanté, qui m'a aimé est partie. Finalement, moi aussi je vais la suivre afin que nous deux, nous nous lancions dans un grand périple. Je n'ai pas physiquement vécu l'affection maternelle, je l'ai vécue dans des rêves, dans des cauchemars. »

Bruno Okokana

NZANGO MODERNE

Guy-Edmond Loemba : nouveau parrain des équipes de Tié-Tié

En recevant, le 20 août, les équipes de la Jeunesse unie de Tié-Tié (JUTT), récent vainqueur en catégorie minime du tournoi du 16 juin, et de Media Plus, troisième au championnat départemental de nzango moderne, l'administrateur-maire de l'arrondissement 3 Tié-Tié de Pointe-Noire, Guy-Edmond Loemba, a décidé de parrainer les équipes de la discipline évoluant dans son arrondissement.

Après les bons résultats enregistrés par les équipes de nzango moderne de son arrondissement et suite à la sollicitation des mêmes équipes qui souhaitaient l'avoir comme parrain, Guy-Edmond Loemba a accepté la proposition : « Tié-Tié doit briller par la performance. Vous devez hisser haut le drapeau de notre arrondissement partout où vous produirez. Tié-Tié ne doit

pas être dernier mais plutôt premier à chaque compétition. C'est ainsi que je donne ma caution en acceptant d'être le parrain des équipes de nzango moderne de Tié-Tié. Ensemble, nous irons de victoire en victoire. »

Patrick Tchimangas, président de l'équipe de Media Plus, a sollicité de l'autorité une aide matérielle et financière pour son équipe engagée en septembre aux côtés de trois autres formations du département, à la deuxième édition du championnat national de nzango moderne à Nkayi, dans le département de la Bouenza. Ce qui est une performance pour une première participation au championnat départemental, a-t-il ajouté.

Pour Blanche Kombo, entraîneur de Jeunesse unie de Tié-Tié (Jutt), le parrainage va permettre à sa for-

mation de briller davantage lors des compétitions futures. Déjà, sa formation qui compte deux équipes en minimes et en seniors a été sacrée championne en minimes en s'adjugant également, avec Katia Mayima, le titre de meilleure joueuse.

Le nzango moderne est un sport en plein essor dans le département de Pointe-Noire. Sous l'impulsion de Guy-Noël Passy-Titov, le président du comité départemental de nzango moderne, Pointe-Noire compte à ce jour trente-sept équipes affiliées en seniors et dix en minimes. Des équipes confrontées souvent au manque de dirigeants chevronnés. Avec le parrainage des équipes, comme l'a fait le maire de l'arrondissement 3 Tié Tié, cette discipline sera l'un des porte-étendards du sport congolais.

Hervé-Brice Mampouya

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France (Ligue 2 et National)

Ligue 2, 3^e journée


Angers et Arnold Bouka-Moutou réalisent un début de saison parfait : trois succès en autant de matchs joués. Lors de la victoire à Dijon (3-1), le latéral gauche était titulaire et a livré une prestation complète. Une seule frayeur sur une relance plein axe avant la pause. Sans conséquence. Remplaçant, Michael-Jordan Nkololo est entré en jeu à la 76e minute lors de la victoire de Clermont sur Laval (2-1). Prêté par le PSG à Créteil, le Franco-Congolais Jordan Ikoko a fait sa première apparition lors du naufrage cristolien à Caen (0-3). Le latéral droit est entré en jeu à la 63e alors que l'équipe du Val-de-Marne était déjà menée de deux buts. Laissé à disposition de la réserve, Christoffer Mafoumbi n'a pas joué lors du succès de Lens sur l'AJ Auxerre (4-1). Revenu à Istres après un an d'absence, dû à des problèmes cardiaques, Christopher Maboulou n'était pas retenu dans le groupe d'Istres, tenu en échec par le CA Bastia (1-1).

National, 2^e journée

Jordan Massengo était titulaire lors du match nul concédé par Vannes face au Red Star (1-1). Averti à la 48e, il a disputé toute la rencontre. Expulsé lors de la première journée, Rahivi Minimbou Kifoueti était suspendu lors de la victoire de Carquefou face à Colmar (1-0). Remplaçants au coup d'envoi, Jean-Bryan Boukaka et Kévin Koubemba sont entrés en jeu aux 66e et 69e minutes de la défaite d'Amiens face à Orléans (0-2). Le second nommé a été très actif et a pesé sur la défense adverse, sans réussite.

Camille Delourme

MÉDECIN VEND



Un échographe portable noir et blanc d'occasion équipé d'une sonde convexe 2.5- 5 Mhz
 Prix de cession 1.500.000 FCFA (sans chariot et sans imprimante)
 Renseignement au 06 676 76 11

ASSURANCES GÉNÉRALES DU CONGO



A.G.C.SA WWW.AGCCONGO.COM



RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

CONCERTATIONS NATIONALES

Opposition et majorité s'empoignent

Le caractère inclusif des dites retrouvailles, avec l'implication de toutes les sensibilités sociopolitiques les plus marquantes du pays, paraît de plus en plus hypothéqué.



Des députés nationaux pendant une plénière

La mise en place du comité préparatoire a été saluée par maints observateurs qui y ont vu une façon de booster la dynamique des concertations nationales en vue d'une ouverture rapide des assises tant attendues. Force est cependant de constater que cette structure dont le rapport se fait toujours attendre continue de marquer le pas. Il ressort de certaines indiscrétions que les discussions achoppent sur certaines questions, laissant entrevoir une profonde disparité entre la majorité et l'opposition. Tant en ce qui concerne le quota à répartir à chaque composante que des thématiques à aborder ainsi que les amendements à apporter au règlement d'ordre intérieur, les violons sont loin de s'accorder entre les deux camps.

Les délégués de la famille politique du chef de l'État au comité préparatoire, qui tentent à ce niveau d'imprimer leurs marques dans la perspective de tout régenter, se butent à la vigilance de leurs pairs de l'opposition pas fa-

ciles à manœuvrer. En témoigne la controverse actuelle suscitée par la question de l'immunité des participants. L'approche de la majorité consistant à demeurer dans les limites tracées par la Constitu-

tion qui garantit la sécurité des citoyens et de leurs biens sur toute l'étendue du pays est battue en brèche par l'opposition. Cette dernière pense que ces garanties constitutionnelles ne suffisent pas et exige l'implication des Nations unies ou de l'Union africaine. De la sorte, pense-t-on, le consensus tant recherché sur des questions qui divisent risque, à cette allure, de n'être qu'un vœu pieux.

Qu'en est-il de la vérité des urnes ?

À cet élément de blocage s'ajoute le combat d'arrière-garde que mènent certaines forces sociopolitiques du pays en dehors du cadre à l'image de l'UNC de Vital Kamerhe, de l'UDPS d'Étienne Tshisekedi, des Forces acquises au changement (FAC) de Martin Fayulu et d'autres ONG et associations. L'ordonnance présidentielle convoquant ces assises n'est pas du goût des partis politiques de l'opposition qui réclament sa modification afin de la conformer à l'esprit de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. Tant que cette ordon-

nance ne sera pas abrogée au profit d'une nouvelle qui intégrera ses desiderata, cette partie de l'opposition sera hors course. Telle est la logique que prône Vital Kamerhe et compagnie plus que jamais déterminés à faire fléchir le présidium quant à leurs exigences. Tout un pari pour cette frange d'opposants qui continuent de faire, par ailleurs, une fixation sur la question de la légitimité des urnes chère à Étienne Tshisekedi. Reposer cette problématique serait une façon de remettre en cause l'éligibilité de Joseph Kabila, estime-t-on à la majorité plutôt obsédée par une prolongation du mandat présidentiel quoiqu'il y ait le prescrit de l'article 220 de la Constitution. Là-dessus, ces opposants ont déjà tiré la sonnette d'alarme en se dressant contre toute forme de révision constitutionnelle.

Cependant, Tout ou presque semble diviser opposition et majorité à ce stade des préparatifs des concertations nationales. Le caractère inclusif des dites assises avec l'implication de toutes les sensibilités sociopolitiques les plus marquantes du pays paraît de plus en plus hypothéqué. Le nombre d'aigris ne se comptent plus surtout dans les milieux associatifs. À cette allure, pensent certains analystes, la fracture sociale risquerait de se creuser davantage avec, d'un côté, les partis politiques de l'opposition et de la Majorité mais aussi des structures de la société civile se réclamant de l'obédience du pouvoir et, de l'autre, tous ceux qui ne se reconnaissent pas à ce forum parce que jugé non conforme. En tout état de cause, pense-t-on dans certains milieux intéressés, ces concertations auront effectivement lieu. Mais à quel prix ?

Alain Diasso

Les politiciens du ventre s'agitent

Au-delà du débat de fond qui semble se dessiner sur ces assises se dissimulent les appétits gloutons des acteurs politiques assoiffés d'argent.

Qu'est-ce qui fait courir autant les politiciens et les animateurs de la société civile ? La question vaut la chandelle lorsqu'on considère l'engouement actuel suscité autour des concertations nationales. Tout le monde veut y participer, même à n'importe quel prix, tout en sachant que dans ces genres d'organisations, la représentation est requise pour éviter tout débordement. Visiblement, les politiciens congolais, avec eux tout ce que le pays compte comme associations et ONG, ont aussi leur façon de percevoir les choses. À bien scruter le phénomène, il y a fort à parier que ce sont plus les considérations pécuniaires qui priment dans cette démarche plutôt que l'intérêt de la population. Sachant qu'un budget est en instance d'être affecté à cette orga-

nisation, on comprend aisément ce qui fait courir les uns et les autres. L'histoire semble se répéter. De la Conférence nationale souveraine aux négociations de Sun City en passant par d'autres rencontres similaires où se négocie le sort du pays, l'argent a toujours constitué une obsession pour les participants. Déjà, la commission préparatoire que pilote le tandem Évariste Boshab-Thomas Luhaka pourrait, à en croire le président des Fonus Joseph Olenghankoy cité par la Tempête des tropiques dans sa livraison du 21 août, se tirer avec un pactole de 1.500.000 dollars pour seulement trois jours de travail. Les travaux ayant pris plus de temps que prévu, il va de soi que ce budget pourrait être revu à la hausse. D'où la colère de tous les politiciens du ventre qui ne se retrouvent pas parmi les quarante-quatre membres de cette structure devant bénéficier de cet avantage financier. Toujours d'après la même source, Léon

Kengo Wa Dondo aurait sollicité 1.000.000 de dollars à titre de fonds politiques devant couvrir ces assises. Et le président des Fonus de préciser que le président du Sénat aurait déjà perçu du Premier ministre la moitié du montant.

Au-delà du débat de fond qui semble se dessiner sur ces concertations se dissimulent les appétits gloutons des politiciens qui, non seulement luttent pour leur repositionnement, mais en plus espèrent se remettre financièrement en selle. Lorsqu'on considère ce qui se passe au Palais du peuple où les émoluments plantureux des députés sont souvent négociés hors caméras avec, en toile de fond, le monnayage devenu courant des motions, on comprend très bien où se situe l'intérêt des politiciens aux prochaines concertations nationales. Une affaire de gros sous qui fait rêver nombre d'acteurs politiques.

A.D.

DOSSIER « 50000 FC »

Délicate mission pour la commission chargée de fixer les modalités de paiement

La structure indispensable pour établir des échéances les mieux adaptées (trimestrielle, mensuelle, etc.), selon une source proche de l'administration fiscale, permettra aux assujettis d'honorer leurs engagements sans en ressortir le fardeau.

Selon une source proche de l'administration fiscale, cet impôt forfaitaire de 50000 FC à payer annuellement représente un peu moins de 1400 FC le jour, un montant d'ailleurs bien inférieur aux taxes quotidiennes payées par les petits commerçants à la ville de Kinshasa. Les discussions, qui se confirment ainsi dans un proche avenir pour décanter la crise actuelle, devront davantage être orientées vers les modalités d'application de la loi pour arrêter un échelonnement supportable. Mais il n'est pas question d'évoquer une éventuelle suppression à cette étape, a poursuivi la source. En effet, il s'agit d'une loi votée au Parlement et promulguée par le

Loi impopulaire

Pour le gouverneur de la ville de Kinshasa, cette question doit être débattue au cours des concertations prochaines à initier impérativement. « J'attendais qu'on en arrive là », a-t-il dit sèchement après avoir noté des signes d'ouverture dans les propos du vice-Premier ministre et ministre du Budget, Daniel Mukoko Samba, à l'issue de la réunion de la troïka. Si le principe d'une rencontre entre les parties n'est plus à exclure, mais toute la question est l'ordre du jour au regard des positions aussi tranchées. En cas de maintien de la loi, le gouvernement central devra porter seul la responsabilité politique d'une mesure visiblement très impopulaire et antisociale, selon les syndicalistes. Du pain béni pour l'opposition, confie un analyste, car elle trouve une fois encore une opportunité pour attaquer le gouvernement central sur le volet social et donner au Pre-



Le marché central de Kinshasa

chef de l'État. Quant au gouvernement central, a-t-il noté, il n'a fait qu'ordonner son application. Le malaise est donc loin de disparaître car, le 20 août dernier, certaines chaînes de télévision continuaient encore à diffuser la dernière sortie médiatique du gouverneur de la ville, André Kimbuta Yango. Si les uns ont affirmé ne pas comprendre l'agitation du patron de la ville face à ce dossier, les autres ont tenu à ce qu'André Kimbuta continue à porter le plus haut possible toute la désapprobation des petits commerçants face à un impôt forfaitaire visiblement injuste, ont-ils précisé. En effet, André Kimbuta s'est dit attaché à des « concertations » pour désamorcer une bombe à retardement qui risque de faire très mal. Assuré désormais de l'appui indéfectible des syndicats des petits commerçants, il a estimé indispensable d'instaurer des taux adaptés à chaque catégorie pour une application juste et équitable de la loi instaurant un impôt forfaitaire de 50000 FC.

mier ministre, Matata Ponyo, l'image d'un homme collé aux chiffres et insensible aux malheurs des Congolais. L'on craint plus que tout une escalade, en raison de la pression grandissante des syndicats du petit commerce prêts, le cas échéant, à mener des actions de terrain si le gouvernement central n'envoie pas des signaux clairs en cette période des préparatifs de la rentrée scolaire.

Une tournure politique risquerait davantage de minimiser le caractère hautement économique et sensible du dossier. En effet, il s'agit d'un secteur qui concentre à lui-seul une bonne partie des activités économiques de la ville, et la plus grande bataille est d'arriver justement à élargir l'assiette fiscale. Pour autant, les discussions ne sont pas exclues mais elles ne se feront certainement pas par le truchement des médias, a tenu à faire remarquer une source jointe à la primature. Pour l'heure, la question de l'application de la loi reste une évidence.

Laurent Essolomwa

EPSP

Réflexion sur les stratégies d'intégration des enfants déscolarisés

L'ouverture des travaux a été présidée par le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP), Maker Mwangu Famba, en présence de la représentante de l'Unicef en RDC, Barbara Bentein.

Acteurs éducatifs publics et communautaires, venus aussi bien de Kinshasa que de toutes les provinces du pays, se réunissent au 20 au 22 août au centre Caritas dans la commune de la Gombe, autour d'un atelier national de réflexion stratégique pour le développement d'une politique et des stratégies d'intégration des enfants et adolescents en dehors de l'école.

L'objectif de cet atelier est de créer un espace de dialogue ou

de discussion pour les parties prenantes venant des niveaux national et provincial pour réfléchir sur les solutions durables susceptibles de combattre l'exclusion scolaire. Pour un aboutissement heureux de ces réflexions, les participants vont non seulement prendre connaissance des facteurs de l'exclusion scolaire par province mais aussi analyser les options politiques à proposer aux décideurs des niveaux national et provincial en rapport avec l'exclusion scolaire, d'une part, et développer les stratégies devant combattre l'exclusion scolaire suivant le contexte de chaque province, d'autre part. « ... Il va s'agir de proposer des solutions stratégiques durables, susceptibles

d'offrir des opportunités et des conditions sécuritaires d'apprentissage à tous les enfants congolais d'âge scolaire. La politique et les stratégies novatrices que cet atelier va suggérer, vont combattre les facteurs de vulnérabilité et de marginalisation dans les milieux ruraux ainsi qu'urbain, dans les zones de conflits et de forte production des ressources minières... », a déclaré Mme Barbara Bentein. Profitant de l'occasion, elle a formulé des propositions à l'endroit des acteurs éducatifs pour la prise en compte de ces enfants. Barbara Bentein propose, entre autres, que la gratuité soit plus sensible à l'équité pour une distribution équitable des ressources al-

louées à l'éducation, de mettre un accent sur les enfants d'âge primaire, surtout ceux âgés de 6 à 8 ans qui entrent à l'école en retard, d'introduire des mesures de protection sociale et la discrimination positive pour les filles et garçons les plus vulnérables et marginalisés (orphelins, enfants vivant avec handicap, etc.).

En outre, elle suggère d'investir dans la qualité d'apprentissage en suivant la situation des élèves issus des ménages les plus vulnérables et d'adopter les approches multisectorielles surtout pour les questions de santé, les obligations économiques et sociales des parents et la protection de l'enfant contre la violence. En effet, cet atelier part

des résultats de l'étude portant sur les enfants et adolescents en dehors de l'école.

Lancée en 2011 et validée au début de cette année, cette étude a révélé que plus de sept millions d'enfants et adolescents âgés de 5 à 17 ans sont en dehors de l'école en RDC.

De ces chiffres, les filles représentent plus de la moitié, soit 52,7%. Les enfants en âge légal de fréquentation du primaire représentent 26,8% de la population de 6 à 11 ans. Heureusement pour la RDC, cette étude a permis également d'identifier les barrières à cette exclusion sociale, notamment en ce qui concerne l'offre, la demande et le côté politique.

Gypsie Oïssa Tambwe

CARITAS CONGO

L'ONG au chevet des enfants malnutris

Grâce à son service de promotion de la santé, Caritas Congo vient de mener un projet de lutte contre la malnutrition dans les zones de santé de Yumbi et de Bolobo situées dans la province du Bandundu.

Financé par Pooled Fund, ce projet concerne la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë et l'Alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) dans les deux zones de santé. D'une durée de six mois, ce projet a pris en charge mille sept cent trente et un enfants malnutris aiguës sévères.

Le premier mois dudit projet, qui s'est déroulé du 4 décembre 2012 au 4 janvier 2013, a été consacré à la formation de différents acteurs impliqués dans cette prise en charge et au démarrage des activités. Au total, douze structures étaient ouvertes pour la prise en charge des cas de malnutrition aiguë dans ces zones de santé, à savoir dix unités nutritionnelles thérapeutiques ambulatoires prenant en charge des cas de malnutrition aiguë sévère sans complications médicales et avec appétit conservé et deux unités nutritionnelles thérapeutiques intensives prenant en charge des cas de malnutrition aiguë sévère avec complications médicales et/ou anorexie.

Pour susciter l'implication des communautés à cette action au profit des enfants mal nourris, Caritas-Congo a mené des campagnes de sensibilisation qui ont porté sur l'éducation pour la santé et la nutrition.

La sensibilisation s'est également déroulée dans des groupes de soutien relatif à l'ANJE. Pour cela, deux cents groupes de soutien ont été créés et au sein desquels les femmes enceintes et allaitantes, les sages femmes et les hommes intéressés à la question pouvaient partager les expériences sur les pratiques d'une bonne alimentation, les aliments locaux adaptés à l'âge de l'enfant et sur l'hygiène.

Aline Nzuzi

GESTION DES RECETTES

Le Foner dans l'œil du cyclone

Les députés nationaux de l'Ituri ont exigé l'audit de ce service pour voir clair.

Le caucus des députés nationaux de l'Ituri vient d'exiger l'audit des recettes réalisées par le Fonds national d'entretien routier (Foner) dans ce district de la province orientale.

Ces élus cités par radiookapi.net ont déclaré, à l'issue de leur assemblée extraordinaire tenue le 20 août à Mahagi-centre, que les données chiffrées à leur disposition sont différentes de celles présentées par le Foner.

Selon cette source, sur l'ensemble de la province orientale, le Foner soutient réaliser mensuellement tout au plus cinq cent mille dollars américains (USD) alors que les députés nationaux affirment disposer d'autres chiffres. « Ils parlent d'un million de dollars américains minimum, comme chiffre que le Foner réaliserait chaque mois rien qu'en Ituri », a souligné la radio onusienne.

Le directeur général du Foner, Bamaros Lobota, reconnaît tout de même « l'existence d'un écart entre l'argent versé à la banque dans le compte de son entreprise et les déclarations disponibles à la Direction générale des douanes et accises (DGDA) ». Par contre, il n'admettrait pas que son service réalise un million de dollars par mois sur l'ensemble de la province orientale, comme souligné par les députés



RADIO OKAPI

Des engins de l'Office de route

tés nationaux. Il a, par ailleurs, affirmé qu'une mission mixte Foner-DGDA était en cours pour clarifier cette affaire. Pour l'opinion, ces genres de réactions de la part des députés tant nationaux que provinciaux doivent se compter tous les jours parce que le contrôle du gouvernement et des autres services et institutions du pays rentre dans le cadre de leur mission. « Cela permettrait à tous les gestionnaires de gérer correctement les fonds mis à leur disposition », a souligné un Kinois. Mais, pour beaucoup, on doit également abandonner les habitudes des commissions d'enquêtes instituées pour étouffer des affaires. « Beaucoup de commissions d'enquêtes ont été créées dans ce pays sans pour autant qu'ils rendent

leurs conclusions à ceux qui les ont instituées et mandatées. Les différentes motions enregistrées au Parlement rentrent également dans cet ordre », a regretté ce Kinois qui exhorte ces députés à aller jusqu'au bout de leur logique.

Il a été noté que la demande de ces députés intervient au moment où l'état de la route nationale n°4 et de l'axe routier Bunia-Mahagi s'est davantage dégradé.

Selon l'opinion, ce service à la charge de l'entretien des routes du pays ferait piètre figure dans plusieurs provinces du pays alors que le gouvernement disponibilise des fonds nécessaires pour l'accomplissement de la mission qu'on lui a confiée.

Lucien Dianzenza

FOOTBALL

Belle entame de la saison pour les Congolais de l'étranger

Yannick Bissio a inscrit son deuxième but dans le championnat angolais, Parfait Mandanda a arrêté un penalty en Belgique, Cédric Mabwati a délivré une passe décisive en Espagne et Yves Diba a réussi sa pré-saison au Qatar.

août sur le terrain de Mons par deux buts à un. « Parfait Mandanda porte une grande responsabilité dans la victoire des Zèbres, samedi soir, à Mons. Par sa présence et ses réflexes, il a annihilé de manière plusieurs tenta-



Yannick Bissio et Marcel Mbayo à ASA en Angola

de Mons, Shlomi Arbeitman », indiquait le site www.nordeclair.be.

Pour son premier match à la Liga, le milieu offensif congolais

Cédric Mabwati a laissé une grosse impression lors de la défaite de son club, Bétis Séville face au Real Madrid. L'ancien joueur de Numancia a été au-

teur de la passe décisive du but de Bétis. Rapide et fin dribbleur, il a posé de sérieux problèmes à la défense madrilène. La saison n'a pas encore débuté au Qatar où trois Congolais jouent cette année, notamment Yves Diba, Alain Kaluyitukadioko et Patou Kabangu. Toutefois, la pré-saison a été très bénéfique pour Yves Diba qui a quitté Al Raed d'Arabie Saoudite pour Al Saliya dans le championnat qatari. Diba a inscrit quatre buts et délivré deux passes décisives en cinq matchs de la Sheikh Jassem Cup, un tournoi qui regroupe des clubs de première et deuxième division du Qatar. L'ancien buteur de V.Club est donc en super forme, lui qui ne figure pourtant pas sur la liste des Léopards pour le match de septembre contre le Togo en dernière journée des éliminatoires de la Coupe du monde.



Cédric Mabwati de Bétis Séville en Espagne

La saison sportive 2013-2014 vient de s'ouvrir et l'on note les prestations appréciables des footballeurs congolais de l'étranger. C'est le cas de Yannick Bissio, ancien du Daring Club Motema Pembe (DCMP) de Kinshasa. Il a inscrit son deuxième but à la Girabola, championnat angolais de première division. C'était lors du match à égalité d'un but partout entre Atlético Sport Aviação (ASA) son club et Petro atletico de Luanda. Bissio, alias Papa-aye-na-sachet, joue dans le même club que Marcel Mbayo, ancien capitaine des Léopards et milieu de terrain de Lokeren en Belgique.

Pour sa part, le gardien de but Parfait Mandanda a été impérial avec Charleroi au championnat de Belgique. Les Zèbres de Charleroi se sont imposés le 18

tives, dont un penalty mal tiré, de l'attaquant israélien



Parfait Mandanda à Charleroi

Martin Enyimo

COUR ET COMMISSION AFRICAINES DES DROITS DE L'HOMME

Le gouvernement congolais appelé à s'impliquer

Des ONG ont noté leur ferme engagement à collaborer pour le dépôt, dans le meilleur délai, de l'instrument de ratification du protocole créant ladite cour et la déclaration prévue à l'article 34 alinéa 6 dudit protocole.

Dans une déclaration faite le 20 août, à l'issue d'un séminaire de formation tenu à Kinshasa sur les règlements intérieurs de la Cour et la Commission africaines des droits de l'homme et des peuples, les ONG ont exhorté le gouvernement congolais à déposer l'instrument de ratification du Protocole créant ladite cour africaine auprès de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, en

Éthiopie. Ces organisations ont également recommandé de faire la déclaration prévue à l'article 34 alinéa 6 dudit protocole afin de permettre aux personnes physiques et organisations non gouvernementales d'y accéder directement. Les vingt-trois associations signataires, qui se sont encouragées à s'impliquer dans le lobbying pour améliorer les mécanismes de promotion et de protection des droits et libertés fondamentaux de l'homme, ont aussi sollicité l'appui de la Fondation Osisa dans le plaidoyer pour que la RDC dépose l'instrument de ratification et fasse la déclaration susmentionnée. Cette fondation a égale-

ment été appelée à soutenir la formation des magistrats, avocats et des défenseurs des droits de l'homme dans les provinces de la RDC sur les règlements intérieurs de la Cour et la Commission, la rédaction des rapports alternatifs et la soumission des cas emblématiques à la Commission. Dans leur déclaration, ces ONG se sont dites conscientes de leur devoir de contribuer aux efforts nationaux, régionaux et internationaux de promotion et protection des droits et libertés fondamentaux de l'homme. Elles ont également noté que la Cour et la Commission constituent des organes indispensables pour la promotion et la

protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique. Ces ONG ont, par ailleurs, fait remarquer que la RDC a ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qui a établi la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples comme organe de sa mise en œuvre en 1987. Par contre, elles ont fait constaté le non-dépôt par le pays de l'instrument de ratification et l'absence de déclaration prévue à l'article 34 alinéa 6 du Protocole créant la Cour pour permettre aux individus et aux organisations non gouvernementales d'y avoir un accès direct.

Lucien Dianzenza



ECAir
Equatorial Congo Airlines

BIENVENUE CHEZ VOUS



© IMAGE 2013 / DELPHINE BEDEL

AGENCE COMMERCIALE : Paris : 68, Avenue Ledru Rollin 75012 Paris
AGENCE - AÉROPORT : Roissy Charles de Gaulle Terminal 1/ Hall 6
Tél : +33 01 74 25 51 72
Relation clients : +33 01 78 77 78 77

3 VOLS DIRECTS PAR SEMAINE
BRAZZAVILLE-PARIS-BRAZZAVILLE
www.flyecair.com

FOOTBALL

La Coupe du cacao renaît de ses cendres

Le comité d'organisation de la compétition s'active pour la réinscrire dans le calendrier des activités sportives nationales après quelque trente ans de sommeil.

L'édition de cette année se disputera du 14 au 21 septembre à Ouessou, chef-lieu du département de la Sangha. Le tournoi mettra en compétition les équipes de la Lekoumou, la Likouala, la Cuvette. La Sangha qui abrite l'événement présentera deux équipes : Pokola et Ouessou. Les sportifs vont ainsi se mesurer pour mettre leurs talents au service de la promotion du cacao dont la compétition porte le nom. Pour annoncer les couleurs de cet événement économique-sportif, le président du comité d'organisation, Léonidas Mottom, s'est entretenu avec le président du collectif des parlementaires de la Sangha, Dambert-René Ndouane, qui est par ailleurs parrain de la compétition et premier vice-président de l'Assemblée nationale. Cette personnalité a salué l'initiative qu'il s'est engagé à soutenir. « Nous mettrons la main à la pâte pour la réussite de cette compétition parce qu'elle va dans

le sens de la diversification de l'économie nationale par la promotion du cacao qui est l'une des richesses du Congo et dont la Sangha est le grenier », a-t-il fait savoir. Léonidas Mottom a souligné que ce tournoi obéit également à la nécessité de rassembler la jeunesse congolaise autour d'un même idéal :

participer à la construction d'une économie nationale qui puise sa force dans les richesses renouvelables dont le cacao. « Nous avons suivi le récent discours du chef de l'État dans lequel il a appelé à la relance de la culture du cacao. Nous pensons que nous, jeunes, avons une partition à jouer dans

ce processus », a déclaré Léonidas Mottom.

Après son entrevue avec Dambert-René Ndouane, le président du comité d'organisation de la Coupe du cacao s'est rendu au ministère des Sports et de l'éducation physique. Léon-Alfred Opimbat a apprécié l'initiative d'autant plus que le minis-

tre des Sports voit en cette compétition une opportunité de détecter des talents dont le Congo a besoin pour les échéances sportives qui pointent à l'horizon. « La Coupe du cacao est un projet qui intègre nos préoccupations. Nous avons l'obligation de concourir à sa réussite », a-t-il indiqué tout en disant sa joie de constater que le sport, dans ce chapitre, est mis au service de l'économie à travers le cacao.

Au ministre comme au premier vice-président de l'assemblée nationale, Léonidas Mottom a remis des kits sportifs. Il s'agit des maillots qui portaient, notamment, les noms des équipes de leur localité respective qui vont se mesurer dans ce tournoi. Le premier vice-président de l'Assemblée a insisté sur le fait que cette initiative de retour vers la terre, à travers le sport, devait être pérennisée en ayant des résultats concrets sur le terrain. Léonidas Mottom a répondu à cette préoccupation en rassurant que les jeunes Congolais y parviendront pourvu que les moyens de cette politique soient réunis.

Rominique Nerplat-Makaya



Léonidas Mottom remettant un kit sportif à Léon-Alfred Opimbat. (© Orchidée Numérique)

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France (CFA)

Groupe A

Débuts ratés pour les Congolais du groupe A : Mignon Ndingha et Villemombe chutent Chambly (0-1). Le gardien congolais s'est incliné sur un penalty à la 74^e. Du banc de touche, Christoffer Mafoumbi a assisté à la défaite de la réserve du FC Lens face à son homologue parisienne. Quant à Balthazar Mbizi, titulaire au milieu de terrain, il n'a pu empêcher le revers du FC Mantois face à la réserve de Lille (0-2). Barel Mouko n'a pas joué ce match.

Groupe B

Dylan Bahamboula est entré en jeu à la 78^e minute lors de la victoire de l'AS Monaco sur l'AS Valence (3-1). Dans les rangs adverses, Donneil Moukanza, recruté fin juillet, a fait ses premiers pas officiels sous le maillot de l'équipe de la Drôme.

Groupe C

Cédric Lubasa et Romorantin s'inclinent à domicile face à Avranches (0-2). Le milieu offensif congolais était titulaire et a été remplacé à la 62^e.

Groupe D

Défaite également pour Viry-Châtillon et Dalnath Miatoudila, qui rentrent défaits de Saint-Malo (1-2).

Camille Delourme

HANDBALL

D'anciennes gloires congolaises créent une association

Sport et Intégration sociale : cette association essentiellement composée d'anciennes gloires du handball congolais et d'encadreurs techniques de la discipline. Dans un entretien avec Les Dépêches de Brazzaville, le président de cette organisation sportive, Casimir Molongo « Moncher », ancien entraîneur de l'équipe nationale de handball dames a déclaré que la sortie officielle de cette association est prévue pour le 20 septembre.

Cette initiative d'anciens joueurs de se regrouper au sein d'une organisation leur permet de défendre ensemble leurs intérêts communs et d'unir leurs savoir-faire pour soutenir la discipline qui a fait d'eux des hommes et des femmes de valeur de 1979 à 1985 avec quatre Coupes d'Afrique pour certains, a martelé Casimir Molongo. L'ONG Sport et Intégration sociale (SIS) recherche aussi la réconciliation du corps physique avec l'esprit ; de l'homme avec la société et entre les différentes couches sociales de notre pays.

« Ces objectifs devraient être atteints par l'animation d'exposés relatifs à nos secrets d'entraîneurs et de champions, une contribution à la préparation des programmes des équipes en compétition, des publications techniques pour la pratique sportive de haut niveau dans tous nos départements, et l'organisation de festivals sportifs et culturels d'un style particulier », a-t-il ajouté.



Les Diables rouges dames vainqueurs de la Coupe d'Afrique des nations en 1983 au Caire (Égypte)

Les activités du SIS s'articulent sur cinq catégories d'enfants, allant des moins de 10 ans à 18 ans. « Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, l'artisan occulte de toutes nos victoires en Coupe d'Afrique des Nations de handball – 1979, 1981, 1983, 1985 – est d'office membre d'honneur de l'ONG, et son épouse, Antoine Sassou N'Guesso, en est la marraine », a-t-il poursuivi.

Composition du bureau :

Président : Casimir Molongo ;
Premier vice-président chargé de l'organisation : Yolande Kanda Ngango ;
Deuxième vice-président chargé des relations publiques : Ambroisine Noumazalaye ;
Troisième vice-président chargé des affaires

sociales : Germaine Djimbi Safou ;
Secrétaire général : Guy Indemba ;
Secrétaire générale adjointe : Micheline Okemba ;
Secrétaire chargé des finances et du matériel : Simon Ebougnaka Ngatseke.

Membres : Thérèse Kossa, Angélique Abemame et Franck Otoua Letsotso.

Le commissariat aux comptes est composé de trois membres.

Notons par ailleurs, que les championnes d'Afrique telles qu'Anne-Solange Koulinka, Julienne Malaki, Eugénie-Rachelle Atipo, Maddy-Hortense Avounou, Clarisse Opondzo et Dany Molongo sont aussi responsables des différentes commissions de l'ONG.

Charlem-Léa Legnoki